



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône**

## NOTE DE PRÉSENTATION

de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
pour la mise en consultation du public au titre de l'article  
L.123-19-2 du Code de l'Environnement,  
d'une demande de dérogation portant sur la transplantation de Zostère naine dans l'étang de  
Berre proposé par le GIPREB  
en application de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement,  
dans le cadre de la protection d'espèces protégées.

Les herbiers de zostère étaient jadis dominantes dans l'étang de Berre puis ont presque disparu. Cependant depuis 15 ans l'écologie de l'étang de Berre s'est lentement mais régulièrement amélioré, ce qui laisse espérer que la zostère peut à nouveau s'adapter à ce nouveau cadre de vie.

Ainsi, le GIPREB souhaite transplanter des zostères naines. Le site de prélèvements se fera au niveau du bassin de délimonage qui correspond au plus vaste herbier de l'étang. Le site du Bouquet servira de lieu de renforcement. En association avec l'association 8 vies pour la planète, des zostères marines seront plantées au large des zostères naines.

La période d'intervention porte sur l'année 2024 puis sera renouvelée en fonction des résultats obtenus.

Vous trouverez en consultation du public les pièces constituant le dossier de demande de dérogation pour l'année 2024, ainsi que l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.